

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 JUILLET 2020**

N°CT2020.2/022

L'an deux mil vingt, le quinze juillet à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni au Palais des sports Robert OUBRON à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Vincent BEDU, Madame France BERNICHI, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Monsieur Julien BOUDIN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Madame Jacqueline LETOUZEY, Madame Rosa LOPES, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Séverine PERREAU, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Grégoire VERNY, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur François VITSE, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Yves THOREAU à Madame Marie-Christine SEGUI.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul FAURE SOULET.

Nombre de votants : 74

Vote(s) pour : 74

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/07/20
Accusé réception le	16/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.2/022
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200715-lmc117991-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 JUILLET 2020**

N°CT2020.2/022

OBJET : **Affaires générales** - Election des représentants auprès du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires et notamment l'article 10;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.8/149 du 28 septembre 2016 relative à l'adhésion de Grand Paris Sud Est Avenir au Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts pour partie de son territoire ;

VU les statuts du Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts ;

CONSIDERANT que par délibération susvisée du 28 septembre 2016, Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a adhéré au Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts et lui a transféré la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur la partie du territoire de GPSEA constituée des communes de Mandres-les- Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes ;

CONSIDERANT que le SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts souhaitant procéder à l'installation de son comité syndical le 22 juillet 2020, il convient de procéder à l'élection des 10 représentants de GPSEA au sein du comité syndical ;

CONSIDERANT que conformément à l'article 10 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 susvisée, l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes mentionnés à l'article L.5711-1 du code général des collectivités territoriales, et ce jusqu'au 25 septembre 2020 ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/07/20
Accusé réception le	16/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.2/022
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200715-lmc117991-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 JUILLET 2020

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE REGULIEREMENT CONVOQUE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

ARTICLE 2 : PROCEDE à l'élection des représentants au comité syndical du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts.

ARTICLE 3 : ELIT comme représentants au comité syndical du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts :

- Monsieur Yves THOREAU
- Monsieur Pierre HOUDEBINE
- Madame Corinne ANDRE
- Madame Marie-Thérèse BOURNEIX
- Monsieur Jean-René CULLIER DE LABADIE
- Madame Catherine ARDIOT
- Monsieur Vincent BEDU
- Monsieur Joël-Robert HANSCONRAD
- Madame Vanessa HANNI
- Monsieur Alain BOUKRIS

FAIT A CRETEIL, LE QUINZE JUILLET DEUX MIL VINGT.

Le Président,



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/07/20
Accusé réception le	16/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.2/022
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200715-lmc117991-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 JUILLET 2020**

Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/07/20
Accusé réception le	16/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.2/022
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200715-lmc117991-DE-1-1